



Ligue pour la Protection des Oiseaux

Association Locale Auvergne

Siège social: 2 bis rue du Clos-Perret - 63100 Clermont-Ferrand
Tél. 04.73.36.39.79 Fax. 04.73. 36.98.74 Mail: auvergne@lpo.fr

Clermont-Ferrand, le 17 novembre 2011

Objet : résumé de la position de la LPO Auvergne sur le projet LGV

Les débats publics officiels sur la Ligne à Grande Vitesse Paris/Lyon passant par l'Auvergne montrent actuellement que beaucoup de questions se posent au niveau de l'investissement financier public élevé, de la politique de transports, mais aussi de l'impact sur l'environnement de ce projet.

Dans une première étape, la LPO Auvergne a analysé le dossier sur le plan des impacts probables sur les milieux naturels et la biodiversité :

- le trajet dit « Ouest-sud » est une catastrophe environnementale : passant au milieu de la forêt de Tronçais, en travers du bocage bourbonnais avec les autres forêts domaniales , créant encore un pont sur le val d'Allier, coupant val de Besbre et val de Loire, on peut difficilement imaginer pire. La relecture des engagements du Grenelle (sauf si on s'assoit dessus définitivement) et du Plan Biodiversité de la région Auvergne ne peut pas laisser penser que cette option soit réalisable !

- les 3 autres options de trajet se confondent, en entrant dans le département de l'Allier, pour couper la Sologne Bourbonnaise (ZPS importante pour les milieux humides), le Val de Besbre, le Val de Loire. Les impacts environnementaux sont là encore élevés, et si l'application de la philosophie des mesures compensatoires est admise, ces trajets nécessiteront des mesures compensatoires à coût élevé (reconstitution de zone humides). A cet égard, sur ces trajets « Nord Ouest » la LPO Auvergne est donc à la fois vigilante et réservée.

Conseil d'administration de la LPO Auvergne, novembre 2011

Le Président

Le secrétaire Général

Bernard Raynaud

François Guélin